





## B-CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

**a) Localisation du siège d'exploitation :**

Identique à la localisation du demandeur

Sinon, veuillez préciser l'adresse du projet :

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Commune : \_\_\_\_\_

**b) La(es) parcelle(s) où vous prévoyez d'implanter les arbres a t'elle fait l'objet d'une exploitation agricole les deux dernières années précédant la demande ?**

oui  non

Fournir la copie de déclaration PAC année n -1 et n -2

Rappel : selon les termes de l'appel à projets, la parcelle concernée par le projet agroforestier doit être non boisée (moins de 30 arbres/hectare).

**c) Êtes-vous éleveur (détenir au moins 10 UGB au moment de la demande) ?**

oui  non

Si oui : fournir le registre des animaux

**d) Êtes-vous propriétaire de la(es) parcelle(s) concerné(s) par le projet d'agroforesterie ?**

oui  non

Si non, fournir une autorisation écrite du propriétaire vous autorisant à implanter le projet agroforestier

**d) Description de votre exploitation**

- Taille de l'exploitation agricole – SAU en ha :

- Productions :

- UTH (Unité de Travail Humain) :

- Production sous SIQO <sup>(1)</sup> (Agriculture biologique, label rouge, AOC...)

- Adhésion à un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) :

- Vente en circuits-courts (ex : vente en magasins de producteurs, à la ferme, en AMAP...)

- Mise en œuvre de MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) :

Vous pouvez rajouter d'autres éléments permettant de mieux définir votre exploitation si vous le souhaitez :

(1) : la liste des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) est consultable sur le site – inao.gouv.fr

## XX – CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets qui auront été reconnus éligibles seront notés selon la grille de sélection ci-dessous. Ce sont les dossiers les mieux notés qui seront sélectionnés jusqu'à épuisement des crédits.

<b>Critères</b>	<b>Observation</b>	<b>Note</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Démarche collective	Le projet doit être porté par un groupement d'agriculteurs ou s'inscrire dans un projet collectif à l'échelle du territoire par exemple	<input type="checkbox"/> oui : 10 points <input type="checkbox"/> non : 0 point	- nature du demandeur ( - preuve de la démarche collective (plan d'action par exemple) portée dans le cadre d'une coopération
Diversité des essences	Les projets comportant de multiples essences seront prioritaires	<input type="checkbox"/> plus de 5 essences : 10 points <input type="checkbox"/> moins de 5 essences : 0 point	Vérifier à partir du diagnostic préalable
Surface du projet	Les plus grands projets seront prioritaires	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 ha : 5 points <input type="checkbox"/> à partir de 5 ha : 10 points	Vérifier à partir du diagnostic préalable
Lutte contre l'érosion	Les projets sur des parcelles en pente seront prioritaires	<input type="checkbox"/> si pente supérieure à 10 % : 10 points <input type="checkbox"/> si pente inférieure à 10 % : 0 point	Vérifier à partir du diagnostic préalable
Terres arables	La priorité sera donnée aux projets réalisés sur des terres arables cultivées et non sur des prairies permanentes et/ou naturelles	<input type="checkbox"/> terres arables : 10 points <input type="checkbox"/> prairies permanentes ou autres : 0 point	Vérifier à partir des déclarations PAC n -1 et n - 2
Préservation de la ressource en eau	Les projets situés sur les zonages prioritaires des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne	<input type="checkbox"/> oui : 10 points <input type="checkbox"/> non : 0 point	Vérifier à partir du diagnostic préalable
Agriculture biologique	La priorité sera donnée aux projets portés par des exploitations en agriculture biologique ou conversion	<input type="checkbox"/> oui : 10 points <input type="checkbox"/> non : 0 point	Document de certification à joindre (voir G – liste des pièces à joindre)
Élevage	Le projet associe une activité d'élevage (tout type) sur la parcelle agroforestière objet de la demande (ex : parcours à volaille, pâturage à bovins...)	<input type="checkbox"/> oui : 10 points <input type="checkbox"/> non : 0 point	Vérifier à partir de registre des animaux
Renouvellement des générations	La priorité sera donnée aux projets portés par les nouveaux installés ou aux jeunes agriculteurs. JA aidé ou nouvel installé c'est à dire non éligible aux aides nationales à l'installation et installé depuis moins de 5 ans (par rapport à la date d'inscription MSA en tant que chef d'exploitation) au moment de la demande d'aide.	<input type="checkbox"/> oui : 10 points <input type="checkbox"/> non : 0 point	Vérifier dans « Caractéristiques du demandeur »
Total :			

### ATTENTION

Tous travaux/investissements **démarrés avant la date de réception du dossier** (c'est à dire la date de l'accusé de réception du dossier par les services de la Région, un courrier vous sera envoyé) **ne pourront pas être financés.**

## XX – MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE

En accord avec l'appel à projets voté à la Commission Permanente du 21 novembre 2016, l'aide pour l'installation d'un projet agroforestier concerné par la présente demande de subvention sera attribuée via :

- une subvention forfaitaire de 8 € par plant éligible (voir la « liste des essences éligibles » jointe au présent formulaire)

Cette aide a vocation à couvrir environ 50% des coûts d'installation du projet agroforestier.

**Montant plancher de la subvention : 250 €**  
**Montant plafond de la subvention : 15 000 €**

- une subvention forfaitaire de 250 € pour l'établissement d'un diagnostic pour la mise en place du projet agroforestier réalisé par une structure ayant à la fois des compétences agricole et forestière (association de développement agricole ou forestier, un établissement public à caractère agricole ou forestier comme les Chambres d'Agriculture, association environnementale...)

Nombre de plants éligibles	En € HT	Total subvention plants (en €)
	X 8 (par plant éligible)	
		+ 250 € (pour la réalisation du diagnostic)
Total (plants et diagnostic) :		

Nom de la structure ayant réalisé le diagnostic : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Courriel : .....

L'aide sera versée après la réalisation de la plantation suite à la réception du document de fin des travaux (annexe 1) sur la base de la facture d'achat des plants, et d'une photo du projet montrant les arbres et le panneau de communication. La Région pourra réaliser une visite sur place avant paiement pour s'assurer de la réalisation des travaux.

Un panneau mentionnant l'aide de la Région pour la réalisation de ce projet devra être apposé à l'entrée de la parcelle.

Base légale :

Pour l'appel à projets 2017, le cadre réglementaire est celui du « de minimis général » (règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis). Les bénéficiaires devront vérifier qu'ils n'ont pas atteint le plafond de 200 000 € d'aide sur les 3 derniers exercices fiscaux, et remplir le formulaire « Attestation relative aux aides de minimis » (annexe 3).

L'original du dossier de demande d'aide est à retirer auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (site de Poitiers) (<https://www.nouvelle-aquitaine.fr>– rubrique : guide des aides) qui fournira un récépissé de dépôt de dossier.

L'instruction des dossiers suivra le circuit suivant :

- Dépôt du dossier auprès de la Région qui accuse réception du dossier et l'instruit. Des pièces complémentaires peuvent être demandées.
- La Région établit un classement des candidatures sur la base des critères de sélection (voir point D du présent formulaire)
- Passage en jury pour avis
- Décision d'attribution des crédits en Commission Permanente

Après analyse de votre demande et passage en Commission Permanente, vous recevrez soit une décision juridique attributive de subvention, soit une lettre vous indiquant que votre demande est rejetée, ainsi que les motifs de ce rejet.

**La date de fin de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2017**

**Contact :**

Région Nouvelle-Aquitaine  
Service Agro-environnement et Circuits courts - site de Poitiers  
15, rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 POITIERS Cédex  
Mail : [agroforesterie@laregion-alpc.fr](mailto:agroforesterie@laregion-alpc.fr)  
Téléphone : 05.49.55.82.72

## XX - LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

<b>Pour tous les bénéficiaires</b>	Pièce jointe	Déjà fournie	Sans objet
Exemplaire original de la demande complété et signé.	<input type="checkbox"/>		
RIB (ou copie lisible) comportant code BIC et IBAN.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation affiliation MSA précisant le statut d'exploitant agricole (et pour chaque associé) avec indication de la régularité du règlement des cotisations sociales.(peut être téléchargée sur <a href="http://www.msa.fr">http://www.msa.fr</a> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation des services fiscaux confirmant que l'exploitant (et chaque associé) est à jour de ses cotisations fiscales. (peut être téléchargée sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">http://www.impots.gouv.fr</a> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostic réalisé par une structure compétente et montrant les bénéfices du projet agroforestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formulaire « Attestation relative aux aides de minimis » (joint en annexe 3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclarations PAC années n -1 et n -2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le registre des animaux si activité d'élevage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'autorisation écrite du propriétaire de la parcelle pour implanter le projet agroforestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certification en agriculture biologique (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Pièces complémentaires, le cas échéant

<b>Pour les formes sociétaires</b>			
K-bis à jour (moins de 3 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exemplaire des statuts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## XX - ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**Je demande (nous demandons)** à bénéficier de l'aide liée à l'appel à projets « Mise en place de systèmes agroforestiers »

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :**

- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le plan de financement et que l'aide est nécessaire à la réalisation du projet.
- Ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques.
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement.
- Que l'opération n'a pas débuté avant le dépôt de mon dossier de demande d'aide auprès du Service Agriculture et Maritime, site de Poitiers (pas de devis signé ou bon de commande, factures, versement d'un acompte...)

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :**

- Respecter les conditions d'âge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de dépôt de ma (notre) demande (au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge prévu à l'article D. 161-2-1-9 du code de la sécurité sociale).
- N'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma (notre) demande au titre des points de contrôle des normes minimales dans le domaine de l'environnement attachés à l'investissement aidé : en matière d'hygiène, de bien-être des animaux et d'environnement.
- Être à jour de mes (nos) cotisations sociales et fiscales (en cas de personne morale, cotisations de la société et de chacun des associés exploitants), y compris du paiement des redevances des agences de l'eau.
- Le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de l'exploitation) en application de l'article L 411-73 du code rural.
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette opération.
- Respecter les critères qui ont rendu mon projet éligible,

**Je m'engage (nous nous engageons),** sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Informer les services de la Région du début d'exécution effectif de l'opération
- Informer les services de la Région de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet.
- Maintenir sur mon (notre) exploitation les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de trois ans à compter de la date du paiement final.

- A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, etc.
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi de l'aide
- Fournir l'attestation de fin de travaux ainsi que la facture d'achat des plants et une photographie de la parcelle agroforestière pour demander le versement des subventions
- Mettre en place un panneau d'information avec le logo de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la(es) parcelle(s) agroforestière(s)

### ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (suite)

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** que les dossiers subiront, éventuellement, une sélection et que certains pourront ne pas être soutenus.

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.